

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep de Chicoutimi

Mai 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de Chicoutimi se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Chicoutimi devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep de Chicoutimi lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002¹. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur le *Plan institutionnel d'aide à la réussite* (octobre 2000) ainsi que sur son *Annexe* (mai 2001) tout en tenant compte du *Plan stratégique 2001-2004* du Collège (avril 2001).

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège fait un examen de données statistiques recueillies sur sa population étudiante (répartition des élèves selon les secteurs de formation; leur distribution, selon le sexe, dans les différentes familles de programmes; l'évolution de la moyenne générale au secondaire; antécédents collégiaux de sa population étudiante – la proportion des élèves, par programme, de cohorte A et de cohorte B – et les taux de réussite, par programme, aux épreuves uniformes de français); cet examen porte également sur les taux de diplomation, par secteur et globalement, tout en tenant compte du sexe et des antécédents collégiaux des élèves. En se servant de différents indicateurs (moyenne au secondaire, taux de réussite aux cours de la première session, taux de réinscription à la troisième session, taux de diplomation dans la durée prévue et deux ans après celle-ci), il analyse les données de tous les programmes afin d'établir un portrait de leur situation et de dégager des tendances. C'est ainsi qu'il a pu, pour chacun des programmes ciblés par le Ministre², dégager des objectifs d'intervention dont l'atteinte devrait avoir pour effet le rehaussement des taux de réussite et de diplomation et qu'il a pu relever sept autres programmes qui présentent des problématiques nécessitant une intervention prioritaire. Il a pu également noter que, dans tous les programmes, les élèves de sexe masculin, les élèves ayant des antécédents collégiaux (cohorte B) et les élèves de première session ont les plus hauts taux d'échec.

On comprend, à la lecture du plan de réussite, que chaque comité de programme doit, au cours de la première année de mise en œuvre du plan de réussite, pousser plus loin les analyses sur les cours et les programmes afin de mieux déterminer les obstacles à la réussite et à la diplomation. Cela devrait permettre au Collège de relever de façon plus précise les obstacles à la réussite et les différents facteurs qui ont une incidence sur l'échec scolaire d'un certain nombre de ses élèves.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Collège, dans son *Plan Stratégique 2001-2004*, se donnait comme orientation centrale la réussite tant scolaire qu'éducative des élèves; l'un des cinq objectifs stratégiques de ce plan vise la définition et la mise en œuvre d'un plan institutionnel de réussite, lequel fait partie intégrante du plan stratégique.

2. Le Ministre a ciblé les programmes suivants : *Sciences humaines, Technologie de l'électronique, Techniques administratives, Techniques de l'informatique, Techniques d'éducation à l'enfance* (ce dernier programme n'est pas offert par le Collège). Le programme *Soins infirmiers* s'est ajouté à cette liste, en juillet 2001.

La démarche que privilégie le Collège, aussi bien dans son plan stratégique que dans son plan de réussite, consiste à confier aux comités de programme ou aux départements, l'élaboration d'un plan de réussite propre à chacun des programmes, particulièrement à ceux qui ont été désignés par le Ministre ou ceux que le Collège a ajoutés à cette liste. C'est ainsi que, dès la première année de la mise en œuvre du plan de réussite, les moyens élaborés pour chacun des programmes indiqués par le Ministre devaient être intégrés aux plans de réussite des programmes; pour ce qui concerne les programmes auxquels le Collège accorde priorité, le travail devait porter plus particulièrement sur l'établissement d'objectifs d'intervention.

Par ailleurs, le Collège fait état de moyens d'aide à la réussite et à la diplomation existants; ils visent, notamment, le soutien à l'enseignement, la motivation des élèves et leur engagement dans leur projet d'apprentissage, le transfert de la réussite scolaire en réussite socioprofessionnelle et le soutien des élèves, particulièrement de ceux qui éprouvent des difficultés dans la poursuite de leurs études. Les moyens sont diversifiés et comprennent certaines mesures organisationnelles adoptées en vue de favoriser la réussite (harmonisation des horaires; application rigoureuse de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; évaluation des mesures d'aide retenues; perfectionnement pédagogique des enseignants). Certaines mesures d'aide étaient déjà appliquées dans certains programmes (exemples : formation intensive en *Techniques de l'informatique* pour les élèves ayant terminé leur formation générale; en *Technologie de l'électronique*, formation répartie sur quatre années permettant aux élèves faibles en mathématiques de suivre des cours de mise à niveau dans cette discipline, ateliers d'aide aux devoirs offerts à certains élèves). Les différentes mesures déjà mises en place semblent donner des résultats intéressants si l'on considère que, pour la cohorte de 1993, par exemple, le taux de diplomation des élèves du Collège est notablement plus élevé que celui des élèves du réseau bien que la moyenne générale au secondaire des premiers soit plus faible que celle de l'ensemble des élèves des collèges. Les mesures d'aide spécifiques aux programmes qui auront été développées dès la première année de la mise en œuvre du plan de réussite, devraient augmenter l'efficacité des moyens visant la réussite des élèves du Cégep de Chicoutimi.

Les modalités de mise en œuvre

Les principaux acteurs du Collège, et plus particulièrement les comités de programme et les départements, la direction des études, y compris ses professionnels et ses cadres, participent à la réalisation du plan de réussite.

Le plan donne, dans son annexe, la description de la responsabilité générale des acteurs. Les documents du Collège mentionnent l'existence de comités (comité ayant participé à la rédaction du plan de réussite, comité de réussite, comité de suivi du plan sur la réussite, comité-conseil) dont il est difficile de savoir s'ils sont un même et seul comité; dans la négative, le Collège devrait préciser leurs rôles respectifs.

La direction des études coordonne la démarche institutionnelle relative à la réussite; avec les directeurs de programmes, elle assure le suivi annuel de la mise en œuvre des plans de réussite de programme et de l'atteinte des cibles de réussite et de diplomation à partir des rapports annuels et des plans de travail produits par les comités de programme et les départements. Une conseillère pédagogique est chargée de la coordination d'un comité conseil qui avise la commission des études et la direction des études et leur adresse des recommandations touchant la réussite; cette conseillère anime et assiste les comités de programme et les départements dans leurs démarches d'amélioration de la réussite et prend part à la planification ainsi qu'au suivi des stratégies adoptées par chacun d'eux.

Un calendrier de mise en œuvre du plan, par programme, en fait partie et fournit un échéancier.

La Commission considère que les modalités de mise en œuvre du plan d'aide à la réussite devraient favoriser la prise en charge institutionnelle de la réussite des élèves.

Conclusion

Dans son *Plan d'aide à la réussite*, le Cégep de Chicoutimi effectue une bonne analyse globale des différents programmes qu'il offre; l'analyse des données selon des indicateurs de réussite pertinents permet de relever certains sous-ensembles de la population étudiante qui peuvent rencontrer des difficultés dans leur cheminement scolaire. Cet exercice a permis, pour les programmes désignés par le Ministre, de définir les axes d'intervention particuliers à ces programmes et de déterminer les autres programmes nécessitant des actions prioritaires. Suite à la production du plan institutionnel, il revenait aux comités de programme ou aux départements de pousser plus loin cette analyse de manière à déceler les obstacles à la réussite des cours et à élaborer un plan de réussite par programme.

Le Collège mentionne les différentes mesures d'aide à la réussite qu'il a développées à l'intention de ses élèves; elles comprennent des mesures d'aide individuelles ainsi que certaines mesures visant l'optimisation des ressources pédagogiques aux fins de la réussite. Au cours de la première année de la mise en œuvre du plan, les comités de programme et les départements ont été appelés à déterminer les mesures et stratégies d'aide à la réussite appropriées à la problématique spécifique de chaque programme ciblé par le Ministre, ce qui devrait augmenter l'efficacité du plan de réussite.

Le rôle joué par les principaux acteurs du Collège, la responsabilité assumée par la direction des études et le mandat d'animation et de support auprès des comités de programme et des départements confié à la conseillère pédagogique et sa participation à la planification et au suivi des stratégies adoptées par ceux-ci sont autant d'éléments essentiels favorisant la mise en œuvre du plan de réussite dont le Collège fournit un calendrier de réalisation.

La Commission considère que le plan du Cégep de Chicoutimi est rigoureux et qu'il favorise une prise en charge institutionnelle de la réussite des élèves. Comme le Collège prévoit que les travaux de la première année consisteront, pour plusieurs programmes, à préciser les obstacles à la réussite et à élaborer les stratégies et moyens de les surmonter, le plan, tel qu'il se présente, ne comprend pas ces composantes. Dans la mesure où le Collège effectuera ces travaux, son plan de réussite gagnera en efficacité.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 22 mai 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance de compléments d'information fournis par le Cégep de Chicoutimi au sujet de son plan de réussite³. Les précisions et les renseignements que le Cégep apporte permettent de mieux mesurer l'ampleur de son plan de réussite. D'une part, il a procédé à une mise à jour du portrait de son effectif étudiant, ce qui lui a permis de s'assurer de la pertinence des priorités établies dans son plan de la réussite.

D'autre part, il a élaboré cinq « plans programmes d'aide à la réussite ». Il s'agit des plans des programmes de Technologies du génie électrique, Techniques de l'informatique, Sciences humaines, Techniques administratives et des programmes d'intégration. Dans chaque cas, on note une analyse de la situation et l'identification d'un train de mesures en lien avec les obstacles identifiés. Ces mesures sont variées. Elles visent la réussite de la première session, l'amélioration de la persistance et de la diplomation, la réussite de cours écueils, le développement du sentiment d'appartenance. La réorganisation de la session d'accueil est à noter. Certaines stratégies paraissent particulièrement intéressantes. Ainsi, en est-il de l'utilisation des NTIC en informatique et en sciences humaines, du développement d'un projet pédagogique commun en session d'accueil, de la constitution d'un portfolio en sciences humaines. Le projet inter collégial et inter ordre pour contrer l'abandon en sciences humaines est à souligner.

Le Cégep précise aussi les rôles respectifs du comité de réussite et du comité conseil, aussi appelé comité de suivi, qui lui a succédé. Enfin, son rapport de suivi montre que son plan est en bonne voie de réalisation.

3. - « *Rapport de suivi du plan institutionnel d'aide à la réussite 2000-2001* », avec lettre de transmission du 28 novembre 2001.

- Lettre du 11 février 2002.
- Lettre du 13 mars 2002.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Chicoutimi devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean Perron, agent de recherche